

Compte-rendu du CE du Siège

21 & 22 juin 2017



Vos élus CGT

Claude Belestin, Rafaèle Bourcier, Michèle Cahin, Marc Chauvelot, Sonia Duputier, Caroline Gindre, Philippe Goldmann, Claude Gueneau, Michela Law, Boris Muffolini, Christophe Vignal, Ghislaine Vingot

Représentant syndical:
Gérard TUSCHER

CE Extraordinaire du 21 juin 2017

Information/Consultation sur le projet d'évolution d'organisation de la Direction de l'information de France Télévisions « Info 2015 » - Phase 3 - Service Enquêtes et reportages - Echanges Internationaux et service Support aux Editions." *Pas moins de 10 intervenants de la Direction*

There is no alternative

Harmoniser pour harmoniser, c'est le leitmotiv de la phase 3 d'info 2015. L'expression, et toutes ses déclinaisons, revient une trentaine de fois dans un document de 42 pages.

En fait d'harmonisation, c'est la poursuite de la mise au pas de la rédaction de France 3: un encadrement des services France 2 pur sucre à 90 %, et un alignement sur l'organisation verticale qui a fait tant de dégâts humains et éditoriaux. Et puis la direction avoue que la fusion des rédactions, c'est aussi « pour faire face aux restrictions budgétaires ». La chasse aux emplois est ouverte !

Télé low-cost

Les premières à en faire les frais sont les scriptes. En réorganisant le fonctionnement des éditions, la direction transfère une grande partie de leurs activités sur les assistants des services (rebaptisés chargés d'édition) et les chefs d'édition.

Les responsables d'édition ne sont plus qu'un seul par édition, assistés par un chef d'édition. Sur chaque poste, il s'agit de remplacer un salarié qualifié par un salarié polyvalent et moins bien payé : un monteur par un assistant de production, un responsable d'édition par un chef d'édition, une scripte par un chargé d'édition...

Et pour se donner bonne conscience, la direction met en consultation 1 poste de chef d'édition. 1 seul pour 22 personnes (scriptes, assistants...) !

La nouvelle factory

Les deux services France 3 et France 2 déménagent au 5^{ème} étage, côté tramway en absorbant au passage celui des agences et EVN. Le super-méga service comptera près de 80 col-

laborateurs encadrés par un rédacteur en chef (France 2), un chef de service et 10 adjoints... relents de new factory, avec une ribambelle de chefs donnant leurs ordres au téléphone aux reporters sur le terrain.

Que le service des EVN, qui est actuellement juste à côté des salles de montage, déménage deux étages plus haut ne semble pas préoccuper la direction de la rédaction plus que ça.

Le grand dérangement

La rédaction numérique, FranceTV info, installée au 4^{ème} depuis l'origine déménage elle aussi pour s'installer à proximité du plateau de la chaîne info, au 3^{ème} étage, à l'emplacement de l'actuel service reportage de France 2.

Autres mouvements : l'infogra-

phie regroupée au 3^{ème}, côté hôpital. Les services édition et scripts au 4^{ème} en plus de leurs postes dans la rédaction.

Avec la phase 3, 55 % des effectifs des rédactions nationales seront fusionnés. Qu'en sera-t-il des 45 % restants ? Le projet ne les évoque pas. Toujours aucune perspective à terme sur la rédaction unique : comment les autres services et les autres collaborateurs vont-ils s'inscrire dans la nouvelle organisation, notamment sur le plan immobilier ? Le service société, les JRI ? A chaque étape, les rédactions sont un peu plus démembrées, déshumanisées, éparpillées sur 3 étages et les deux ailes du bâtiment. Et si on arrê-
tait le massacre ?

Téléchargez ([☒](#) ici) le projet Info 2015 – Phase 3

CE ordinaire du 21 juin 2017

Point 1 – Approbation PV du 19 avril 2017

19 votants : 1 abstention - 18 pour.

Point 2 – Information/Consultation sur le schéma de développement des activités des moyens internes de fabrication de France Télévisions – conditions de création d'un pôle d'activité à Montpellier (dont feuilleton)

Suite au préavis de grève du 6 juin dernier, un protocole a été signé par la CGT et FO qui acte un certain nombre d'avancées : le décalage du calendrier du feuilleton (début du tournage en avril 2018 pour une diffusion

à partir de fin août 2018 sur France 2), l'ajustement du nombre de fictions, la mise en place de groupes de travail sur les différents aspects du feuilleton (menuiserie, accessoires, décors), des engagements sur

le renouvellement des cars de Lille et Lyon. Une première réunion de cadrage est prévue avec les signataires jeudi 29 juin.

Après accord du conseil d'administration, le bail du site de

Vendargues (dans la périphérie de Montpellier) a été signé. Les appels d'offre pour l'en-

semble du projet ont été publiés après sélection du cabinet d'architecte. Les 92 postes mis en consultation (dont 13 pour la

post production à Saint Cloud) seront publiés à partir du 17 juillet et jusqu'au 15 septembre et instruits dans la foulée.

Point 3 – Information/Consultation sur le dispositif relatif aux cadeaux et invitations, annexé au règlement intérieur de FTV

La direction souhaite mettre en place un dispositif relatif aux cadeaux et invitations qui sera annexé au règlement intérieur et intégré dans la charte éthique. Les collaborateurs rempliront un formulaire de déclaration conflit d'intérêt. Ce document sera confidentiel.

Selon la direction il s'agit de protéger les salariés concernés

par les appels d'offre ou impliqués dans des commandes publiques des soupçons de partialité ou d'intérêts croisés.

Le montant des cadeaux est plafonné à 150 € par année civile, au-delà, une déclaration devra être faite par le collaborateur. Cette déclaration sera analysée puis validée par le

manager ou la direction concernée sur chaque situation.

Pas de modification des règles concernant les reportages : pas de financement extérieur. Les exceptions doivent être validées par les patrons des rédactions, comme le prévoit l'accord collectif. Tous ces éléments sont présentés dans la commission déontologie.

Point 4 – Information/Consultation sur le bilan du plan de formation 2016

Pour la direction, tous les indicateurs sont au vert : plus de budget, plus de collaborateurs formés, les populations dites sensibles (femmes, personnes en situation de handicap, seniors, etc.) mieux représentées. On constate tout de même une baisse du nombre d'heures dispensées que la direction explique par « l'effet CDE », avec un bloc de formations important comprenant un grand nombre de modules courts.

La question des « non formés » est évoquée. Plusieurs raisons : absences de longue durée, formations annulées, crainte de salariés de ne pas être au niveau, salariés qui pensent n'avoir pas besoin de formation. Pour ne pas créer d'inégalité, la direction met en

place un suivi à 3 ans des personnes qui n'ont pas eu de formations afin d'identifier les causes et de définir avec le manager les formations utiles pour ce salarié qui deviendront prioritaires.

Les formations individuelles de développement de compétences sont également en hausse de 2 % en nombre et 1 % en budget.

Pour améliorer la qualité de la formation, la direction a mis en place des évaluations « à froid » dans les domaines technique et numérique qui permettent de réadapter les formations au fil du temps et de les rendre plus efficaces.

Les parcours de formation sont également développés avec différents formats de formations à l'intérieur (e-learning,

modules, formats courts).

On constate également une explosion du CPF (compte personnel de formation) essentiellement dans les domaines des langues, du numérique et de la bureautique.

Les coûts liés aux désistements ont diminué de 75 % sur le Siège.

Les élus CGT rappellent le rôle "d'entreprise apprenante" de FTV qui doit se concrétiser par l'alternance. Le contrat de génération doit aussi y contribuer.

Dans leur avis, les élus prennent acte des progrès qui apparaissent dans ce bilan et rappellent le travail qui reste à faire dans certains secteurs pour que les entretiens annuels soient tenus afin que l'ensemble des salariés puissent

émettre leurs souhaits de formation.

Point 5 – Information/Consultation sur le bilan social 2016

➤ **Emploi**

De moins en moins de salariés pour une charge de travail qui ne cesse d'augmenter. Pour l'ensemble des implantations du Siège (rédactions nationales, fonctions support, technique, Malakoff, Vaise et Issy Les Moulineaux), le bilan des embauches / départs se solde par la disparition de 28 emplois CDI en 2016 (pages 24-26 du bilan social).

L'effet chaîne info a provisoirement enrayer la chute des effectifs avec 71 ETP permanents et 56 non-permanents supplémentaires entre mars 2016 et mars 2017. Mais il s'agit d'une hausse en trompe l'œil car la tendance lourde à la réduction des emplois demeure. Du 31 décembre 2014 au 31 mars 2017, les effectifs permanents ont baissé de 43 emplois ETP, surtout chez les PTA (- 60 PTA et + 17 journalistes).

➤ **Précarité**

Côté précarité, le niveau de CDD / pigistes journalistes est constant depuis des années et

anormalement élevé, à un niveau de 150 emplois équivalent temps plein (ETP), soit un taux de 15 % pour la filière reportage

Au 31 décembre 2016, par exemple, on dénombrait dans les différentes implantations du Siège 173 CDD journalistes. Un effet chaîne info dit la direction, qui devrait s'estomper selon elle.

Pour la CGT il y a clairement abus de CDD à FTV et en particulier à France 2. Trop de CDD, mais la solution n'est pas Pôle Emploi, où la direction vient d'envoyer 3 journalistes précaires du service agences / EVN. Pour réduire la précarité, il faut des intégrations. Le CDD n'est pas une période d'essai !

➤ **Externalisation**

Baisse de l'emploi permanent, d'un côté mais explosion de l'externalisation : + 21 % sur les 3 dernières années. On peut estimer le volume de travail confié à des entreprises extérieures à environ 500 emplois ETP.

➤ **Egalité femmes hommes**

Au plan égalité femmes hommes, l'équilibre est à peu près respecté chez les PTA (mais plus d'hommes à la technique et plus de femmes dans les secteurs administratifs), sauf chez les hors cadres dont les postes sont trustés à 60 % par des hommes.

Chez les journalistes, 45 % de femmes chez les reporters, proportion qui tombe à 32 % dans l'encadrement.

➤ **Temps partiels choisis**

Interpellée sur l'attitude de certains chefs de service qui refusent les temps partiels choisis par des salariées pour des raisons familiales, la DRH affirme qu'elle n'a donné aucune consigne dans ce sens et dit regretter cet état de fait. M.Chevallier indique même que l'accord sur le contrat de génération qui favorise la pré-retraite progressive via le passage à temps partiel, devrait au contraire offrir plus de possibilités de temps partiels choisis.

Téléchargez ([☒](#) ici) le bilan social 2016

Point 6 – Présentation de l'effectif emploi au 31/03/2017

Au premier trimestre, les charges d'exploitation du Siège s'élèvent à 193,2 M€, en hausse de 8,6 % par rapport à 2016 (+15,3 M€).

La principale cause de cette augmentation est imputée à la

création de la chaîne info : les charges de personnel sont en dépassement de 2,3 % par rapport au budget et de 5,3 % par rapport à 2016. Les autres charges augmentent de 14,4 % par rapport à 2016 (+9,4 M€).

Cette hausse des « charges » de personnel sont principalement dues à Franceinfo.

Les élus ont insisté pour connaître le véritable coût de la chaîne info. La chaîne a son

budget propre et son personnel, mais elle s'appuie aussi sur les contributions et presta-

tions des autres services : permanences, modules, reportages, prestations techniques, services administratifs. Or ces

contributions n'ont jamais été clairement identifiées. C'est le budget caché de la chaîne info.

Point 8 – Présentation et approbation des comptes du CE Siège et de la Restauration 2016 (rapport de l'expert-comptable 2016, rapport du commissaire aux comptes 2015-2016)

La CGT a contesté la règle fixée par le bureau du CE pour la composition des commissions ayant pour effet d'exclure les représentants d'autres sensibilités. Plusieurs commissions n'ont pas tenu de réunions ou n'ont en tout cas pas fourni de compte rendu de leurs réunions, notamment la commission égalité professionnelle.

Par ailleurs les élus CGT ont constaté que 8 membres de la commission activités sociale seulement décidaient des orientations pour les 5 000 salariés du CE Siège.

Pour ce qui concerne la restauration, la CGT de nouveau pointé la forte progression de la ligne « intérimaires » à 723 943 €, plus de 10% d'augmentation en un an. Puis, les élus CGT ont fait la déclaration suivante :

Déclaration des élus CGT

Nous avons été informés par nos collègues de la restauration du Siège et par l'Union syndicale CGT du commerce,

de la distribution et des services de Paris d'une procédure totalement sidérante à l'encontre du directeur adjoint de la restauration :

- Mise à pied à titre conservatoire,

- Non respect des dispositions du règlement intérieur,

- Licenciement sans aucun motif valable,

- Griefs non évoqués lors du conseil de discipline et rajoutés dans la lettre de licenciement

- et, pour tenter de contrer la procédure prud'homale engagée par le salarié, plainte au pénal pour une soi disant destruction de documents qui auraient pu prouver sa culpabilité.

« Il serait particulièrement inique de laisser un salarié priver l'employeur de l'exercice de ses droits à la défense en l'autorisant à supprimer des données informatiques » peut-on lire dans les conclusions de l'avocat du CE... Les syndicalistes et élu-e-s que nous sommes apprécieront. Car ce cauchemar juridico patronal,

c'est bien le CE du Siège de France télévisions dont nous sommes les élus qui le met en scène.

Le salarié en question, totalement anéanti par ces procédures, aussi brutales qu'injustes, suscite aujourd'hui les plus grandes craintes quant à son état.

Cette affaire est d'autant plus choquante qu'il apparaît que le seul reproche à lui faire aura été la rigueur et l'impartialité qu'il aura mis à exercer son travail, tentant à moult reprises de mettre un terme à des pratiques contraires aux règles.

La CGT de FTV dénonce ces agissements engagés au nom du CE Siège. Le syndicalisme, tel que nous le concevons, n'a strictement rien à voir avec de telles pratiques.

Avec 9 voix pour et 10 abstentions, les élus n'ont pas approuvé les comptes du CE Siège ni ceux de la restauration.

Point 9 – Point sur le plan de charge de rentrée

Les JT de France 2, Télématin et C'est au programme seront

transférés des plateaux A et B sur le plateau C, régie 2 à partir

de novembre 2017. Arrivée de C à dire, C dans l'air et Météo

à la carte sur le plateau A, régie 1.

C dans l'Air et C à dire représentent 312 jours de travail par an (6 jours par semaine). Météo à la carte 208 jours par an.

Une étude est en cours pour envisager la fabrication d'une nouvelle émission au Siège et d'une autre à Saint-Cloud, éventuellement Envoyé Spécial au Siège.

Les jeux seront reconduits à St-Cloud, ainsi que l'émission politique une fois par mois. Étude d'une autre émission d'info et d'une émission de flux à St-Cloud.

Avec ces émissions, le plan de charge pour la rentrée afficherait un delta positif de 135 jours

par an par rapport au plan de charge actuel. Les émissions religieuses passeraient sur le plateau E.

Pour l'instant, C à dire, C dans l'air et Météo à la carte seraient faites en une vacation unique de 8H (11h -19h).

Pour le reste des émissions, la problématique de l'organisation du travail est renvoyée aux réunions de service, avec le risque de se retrouver avec les mêmes tensions qu'à la rentrée 2016.

Une interruption de séance a été demandée par la CGT, soutenue par tous les syndicats, suite au refus de la présidente de répondre à la question concernant la suppression des 365

jours de vacation des opérateurs d'habillage en PPI (Post-Production Infographie), alors que le directeur de la Fabrication et son adjoint étaient présents lors de cette réunion. La présidente n'a pas souhaité les laisser s'exprimer sur ce sujet, pourtant de leur ressort, et alors que cette décision s'applique dès le 2 juillet. Elle se contente de s'engager à nous répondre par écrit...

La direction reconnaît que les activités sont assurées en bonne partie par des intermittents, et refuse cependant d'embaucher des cadres et des opérateurs d'habillage (op. synthés).

Point 10 – Concertation sur les modalités d'utilisation des crédits d'heure au siège de FTV : délai de prévenance, participation aux DU, déclaration des prises d'heures – 2ème présentation

Une nouvelle fois la direction essaie de réglementer l'utilisation du crédit d'heures des élus ou des mandatés. La CGT a rappelé que les dispositions encadrant les crédits d'heures

étant d'ordre public elles ne pouvaient faire l'objet d'une note de service unilatérale de l'employeur.

Les élus ont fait part de leur désapprobation quant à une pseudo concertation et ils ont décidé de quitter la séance.

Point 11 – Questions diverses

Non traité

Paris, Malakoff, Issy-les-Moulineaux, Vaise, 26 juin 2017

**Prochain CE prévu :
5 juillet 2017**

D'ici là, vos élu-e-s CGT se tiennent à votre disposition

CGT France télévisions Siège
Bureau A210
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr
01.56.22.47.04